

## CONVOCATIONS

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### IMMO PLACEMENT

Société civile de placement immobilier au capital de 31 781 610 €, régie par les articles L. 214-50 et suivants, R.214-116 et suivants du Code monétaire et financier.  
Siège social : 15, place Grangier - 21000 Dijon.  
320 182 991 R.C.S. Dijon.

#### Avis de convocation.

Les associés de la société civile de placement immobilier Immo Placement sont priés de bien vouloir assister à l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu le vendredi 1er juin 2012 à 15 h 00, dans les locaux de la CCI – 2 avenue Marbotte à DIJON.  
L'ordre du jour est le suivant :

Assemblée générale ordinaire :

- Rapports de la société de gestion et du conseil de surveillance ;
- Approbation des comptes de l'exercice 2011 sur rapport du commissaire aux comptes ;
- Quitus à la société de gestion ;
- Approbation des conventions visées par l'article L.214-76 du Code monétaire et financier sur rapport du commissaire aux comptes ;
- Affectation des résultats de l'exercice ;
- Election au conseil de surveillance ;
- Valeurs de la société ;
- Autorisation d'arbitrage du patrimoine ;

#### Résolutions proposées.

**Première résolution (Approbation des comptes).** — L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

**Deuxième résolution (Quitus à la société de gestion).** — L'assemblée générale donne à la société de gestion quitus entier et sans réserve de son mandat pour l'exercice 2011.

**Troisième résolution (Conventions spéciales).** — L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.214-76 du Code monétaire et financier, approuve sans réserve lesdites conventions.

**Quatrième résolution (Affectation des résultats).** — L'assemblée générale, sur proposition de la société de gestion, décide que le résultat de l'exercice 2011 qui s'élève

à	4 861 123.97 €
+ report à nouveau de l'exercice précédent	398 094.15 €
Total	5 259 218.12 €
sera affecté de la façon suivante :	
distribution aux associés	4 901 662.08 €
report à nouveau	357 556.04 €
Total	5 259 218.12 €

**Cinquième résolution (Election au Conseil de Surveillance).** — L'assemblée générale :

- Prend acte des mandats des membres du Conseil de Surveillance arrivant à échéance, à savoir :
  - Mme Nicole IGOLEN
  - M. Bernard DEMETZ
  - Mme Nathalie FONTAINE TRANCHAND
  - Me Jacques LAUREAU
- Prend acte de la candidature de
- Décide de l'élection de

**Sixième résolution (Valeurs de la Société).** — L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- des comptes de l'exercice
- des rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes
- de l'expertise des immeubles réalisée par la Sté EXPERTISES GALTIER

approuve les différentes valeurs de la Société, à savoir :

- Valeur comptable de l'actif net : 62 954 931 € soit 604.16 €/part
- Valeur de réalisation : 79 231 029 € soit 760.36 €/part
- Valeur de reconstitution : 90 871 940 € soit 872.07 €/part

**Septième résolution (Autorisation d'arbitrage du patrimoine).** — L'assemblée générale approuve les cessions d'éléments du patrimoine réalisées en 2011. Elle renouvelle son autorisation, pour l'exercice 2012, dans les limites fixées par la loi.

Une convocation est régulièrement adressée à chaque associé avec le rapport annuel 2011 comprenant les rapports de la société de gestion, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2011, ainsi que le texte des résolutions proposées. Toutes les autres pièces sont à la disposition des associés qui peuvent les consulter au siège de la société.

*La Société de Gestion :*  
VOISIN S.A.

**1202009**